

Informations pratiques

L'accompagnement des RPE par la Caf 91 :

La Caf délivre l'agrément aux Relais Petite Enfance, apporte un soutien financier et un accompagnement dans le déploiement des RPE sur l'ensemble du département.

L'objectif est de garantir la qualité de l'accueil individuel offerte par les assistants maternels, gardes à domicile aux familles.

Les animatrices intègrent le réseau RPE de l'Essonne coordonné par la Caf.

Ce réseau favorise la mise en œuvre, la qualité et l'homogénéité du service rendu par les RPE sur le territoire.

Ainsi, le travail en réseau permet :

- des échanges sur les pratiques professionnelles en vue de leurs harmonisations ;
- un accompagnement des animateurs dans leur posture et leur mission ;
- la professionnalisation des animateurs et la mise en place d'actions partenariales à l'échelle départementale (Pmi, Direccte, Fepem, Iperia...);
- la valorisation des actions des RPE en vue d'une éventuelle mutualisation des expériences et le développement de partenariat entre professionnels.

« Pôle de la Petite Enfance »

74 rue Maurice Rigolet
91550 - Paray-Vieille-Poste
01.60.48.80.42

relais.petite.enfance@paray-vieille-poste.fr
www.paray-vieille-poste.fr

L'animateur du RPE vous accueille et vous informe :

Sur rendez-vous :

lundi : 13h30 – 15h30
mardi : 13h30 – 17h
mercredi : 8h30 – 12h30

Sans rendez-vous :

mardi : 8h15 – 9h15
jeudi : 11h30 – 12h30

Permanences téléphoniques :

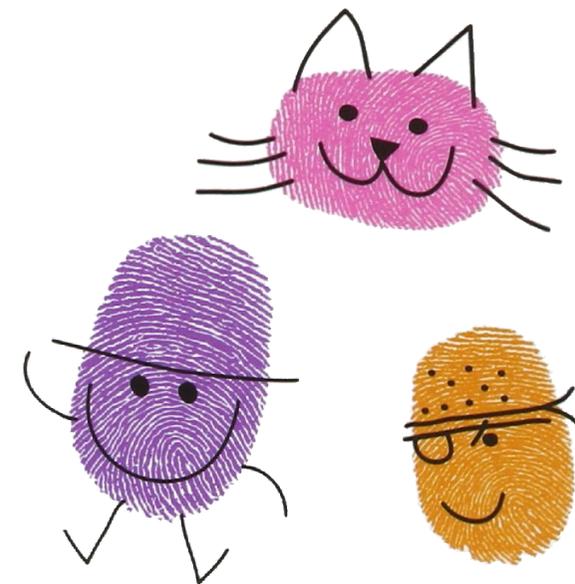
lundi : 8h15 – 9h15
jeudi : 8h30 – 9h15

Accueil collectif :

Lundi, mardi et jeudi
(hors vacances scolaires)
9h15 – 11h30
(en fonction du planning trimestriel)

Relais
**PETITE
ENFANCE**

Lieu d'information, de rencontre, d'échanges à destination des parents-employeurs, des assistants maternels des gardes à domicile et sur l'accueil du jeune enfant



Auprès des Assistants Maternels

Soutien et information dans l'exercice de leur profession :

- informations et accompagnement sur le développement et l'accueil du jeune enfant,
- échanges de pratiques entre professionnels,
- information sur les dispositifs de formation, prise en charge des coûts, modalités de remplacements...

Soutien et information sur leur statut professionnel :

- les droits et obligations,
- la convention collective,
- le contrat de travail,
- les modalités d'agrément pour les personnes intéressées par la profession,
- les démarches administratives Pôle emploi, droit du travail, retraite...

Auprès des familles

- Information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant,
- Information, accompagnement et orientation sur les démarches liées à l'emploi d'un assistant maternel (droits et devoirs, contrat de travail, prestations familiales, formation du salarié...),
- Organisation de temps d'information et d'échanges sur le développement et l'éveil du jeune enfant,
- Information sur les lieux ressources destinés aux parents (bibliothèques, ludothèques...).

Auprès des enfants

Participation à la socialisation et l'éveil des enfants sous la responsabilité et la participation active de son assistant maternel.

Une animatrice à votre écoute

